

**COMMUNE DE BOGEVE**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 05 décembre 2012**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 05 décembre 2012 à 20h30 sur convocation du Maire du 27 novembre 2012.

**PRESENTS :** Mmes BOUVAREL Magali- GAL Catherine - ROCH Jacqueline.  
 MM. BOUVIER Bernard - BOUVIER Eric - CHARDON Patrick - CHARDON  
 Michaël - - GAVARD Patrick - GRILLET Luc.

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes BAUD-GRASSET Maryvonne - BAUD-GRASSET Dominique.  
 MM. CHABRY Philippe - CHARDON Didier - DELAVOET Jean-Pierre --  
 PAYRARD Eric.

**Secrétaire de  
 Séance :** M. Luc GRILLET.

**PERSONNEL**

Renouvellement convention de mise à disposition agents à la Communauté de Communes de la Vallée Verte :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux agents de la commune intervenant partiellement à l'école maternelle sont mis à disposition de la Communauté de Communes de la Vallée Verte par une convention de mise à disposition depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Monsieur le Maire expose que cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2012 et propose de la renouveler pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour renouveler la convention de mise à disposition de deux agents à temps partiel auprès de la Communauté de Communes de la Vallée Verte pour une durée indéterminée.

Augmentation temps de travail agent d'animation :

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent de la collectivité occupe un emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe au service de restauration et garderie périscolaire dont la durée de travail hebdomadaire a été fixée à 27 heures.

Parallèlement cet agent a été recruté par la Communauté de Communes de la Vallée Verte en tant qu'agent d'entretien et aide aux ATSEM au sein de l'école maternelle de Bogève, à hauteur de 8 heures par semaines.

Aussi Monsieur le Maire propose d'intégrer les heures effectuées auprès de la Communauté de Communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 (date de titularisation de l'agent) dans le temps de travail auprès de la Commune.

Considérant la proposition faite à cet agent en vue d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 27/35<sup>ème</sup> à un temps plein, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Considérant l'acceptation de ce dernier,

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 12/10/2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'augmentation du temps de travail de 27 heures à 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Convention de mise à disposition agent animation à la Communauté de Communes de la Vallée verte :

Monsieur le Maire indique que suite à la modification du temps de travail de l'agent d'animation de 2<sup>ème</sup> classe au service restauration et garderie périscolaire, une convention de mise à disposition de cet agent auprès de la Communauté de Communes de la Vallée Verte pour le poste qu'elle occupe à l'école maternelle de Bogève a été établie.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de cette convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour établir avec la Communauté de Communes de la Vallée Verte une convention de mise à disposition de l'agent d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel auprès de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

#### Indemnités frais de déplacement :

Le Maire expose que les agents communaux sont parfois appelés à se déplacer en dehors de leur lieu de travail pour assumer les missions qui leur sont confiées, ainsi que pour suivre des formations dispensées en cours de carrière. Ces déplacements génèrent parfois des frais professionnels qu'il y a lieu de leur rembourser.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les remboursements de frais de missions aux agents de la commune selon les critères suivants :

- les frais d'hébergement et de restauration seront remboursés aux intéressés sur production de justificatifs dans la limite des barèmes fixés par les textes en vigueur ;
- pour les frais de déplacement, les agents seront remboursés conformément aux justificatifs apportés,
- pour les frais de formations qui ne sont pas pris en charge par l'organisme de formation.

#### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions enregistrées en mairie.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant l'intérêt d'apporter un soutien financier aux associations locales, décide d'allouer les subventions suivantes :

Coopérative Scolaire CLAUDEL - PS/MS (activités et sorties périscolaires)	1330
Coopérative Scolaire PICASSO - CP/CE1 (activités et sorties périscolaires - arbre de Noël)	1680
Coopérative Scolaire MONET CM1/CM2 (activités et sorties périscolaires - arbre de Noël)	3240
Coopérative Scolaire 74- CE1/CE2-GS/MS (activités et sorties périscolaires - arbre de Noël-poste directrice)	1920
ASSOCIATION LA RUCHE	1400
ANCIENS AFN	100
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	200
MFR LE BELVEDERE (Sallanches)	50
F.C. VALLEE VERTE	300
INTERCLUB MASSIF DES BRASSES (ski club Bogève)	6800
LEP (Combloux)	50
CENTRE GENEALOGIQUE	200
ECAUT (Viuz en Sallaz)	50
ASSOCIATION LA MONTAGNE	700
FOYER A.S. COLLEGE BOEGE	200
ASSOCIATION BOGEVE ANIMATIONS	700

et charge Monsieur le Maire du mandatement des sommes correspondantes.

#### **MODIFICATION REGLEMENT GESTION SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 09 décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté les tarifs d'utilisation des salles.

Il indique d'une part que l'option concernant la vaisselle est très lourde à gérer et propose donc d'intégrer la location de la vaisselle à ceux qui louent la cuisine.

Il informe l'assemblée que pour cela il est nécessaire de modifier le règlement et les tarifs de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de nouveau règlement définissant les modalités d'utilisation et de conditions de mise à disposition des salles communales et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour modifier le règlement ainsi que les tarifs de location de la salle des fêtes tels que présentés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## URBANISME

### Adhésion C.A.U.E. :

Le Maire donne lecture du courrier du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) concernant l'adhésion de la Commune afin de bénéficier des services, conseils personnalisés, interventions et informations diverses que dispense cet organisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au C.A.U.E. pour l'année 2013 pour bénéficier des services, conseils personnalisés, interventions et informations diverses que dispense cet organisme.

### Modification - Révisions P.L.U. :

L'enquête publique concernant les dossiers de révisions simplifiées et la modification du PLU est terminée. Le rapport du commissaire enquêteur est arrivé par courrier ce matin.

## POINT SUR TRAVAUX EN COURS

Plusieurs devis ont été demandés pour la réfection de la route de Dravasson (24 000 €), fossé des Chaix (6 900 €) route chez Chambrette (4 500 €), « Contapif » (1000 €). Accord du Conseil Municipal.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE :

Suite à la démission du Président, M. Yves DUPRAZ, maire de Burdignin a été élu ainsi qu'un nouveau Bureau.

## QUESTIONS DIVERSES

### Radars Pédagogiques :

Lors de la réunion de conseil de juin, il avait été question d'étudier la mise en place d'un radar pédagogique sur la commune.

Eric BOUVIER propose de mettre un radar mobile qui pourrait être déplacé sur plusieurs sites.

La question va être étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.